



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE
DE COMPIEGNE A PASSEL
DU PK 98,68 AU PK 117,30**

PLACE DE LA PIECE DANS LE DAE

Guide de lecture	
Note de présentation non technique du dossier	
A. Présentation de la demande d'autorisation environnementale	A1 - Présentation générale du CSNE A2 - Objet et présentation de la demande
B. Pièce de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	B1 - Etude d'impact globale du CSNE
C. Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale	C1 - Volet « <i>Eaux et milieux aquatiques</i> »
	C2 - Volet « <i>Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées</i> »
	C3 - Volet « <i>Défrichement</i> »
	C4 - Incidences Natura 2000
	C5 - Programme intégré de compensation
D. Pièces transversales complémentaires	D1 - Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 - Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 - Moyens de surveillance et d'entretien du CSNE
	D4 - Pré-étude de dangers
	D5 - Incidences sur les autres canaux existants

SOMMAIRE DU GUIDE DE LECTURE

INTRODUCTION	5
1. CADRE GENERAL DE LA DEMANDE	7
1.1. OPERATION VISEE PAR LA PRESENTE DEMANDE.....	7
1.2. DOMAINES CONCERNES PAR LA PRESENTE DEMANDE	7
2. ORGANISATION DU PRESENT DOSSIER DE DEMANDE	9
2.1. ORGANISATION DU DOSSIER AUTOUR DE 4 PARTIES	9
2.1.1. Pièces A : Présentation de la demande d'autorisation environnementale	9
2.1.2. Pièce B : Pièce de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	9
2.1.3. Pièces C : Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale.....	9
2.1.4. Pièces D : Pièces transversales complémentaires.....	9
2.2. COMPOSITION GENERALE DES DIFFERENTES PIECES	10
2.2.1. Pièces A : Présentation de la demande d'autorisation environnementale	10
2.2.2. Pièce B : Pièce de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	10
2.2.3. Pièces C : Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale.....	10
2.2.4. Pièces D : Pièces transversales complémentaires.....	10
2.2.5. Points particuliers.....	10
2.3. DETAIL DE LA COMPOSITION DE CHACUNE DES PIECES	11
2.3.1. Pièces A : Présentation de la demande d'autorisation environnementale	11
2.3.2. Pièce B : Pièce de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	13
2.3.3. Pièces C : Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale.....	14
2.3.4. Pièces D : Pièces transversales complémentaires.....	19
2.4. CORRESPONDANCE AVEC LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES	21
2.4.1. Les documents communs aux différents volets de la procédure :.....	21
2.4.2. Les documents spécifiques au volet loi sur l'eau et milieux aquatiques :.....	21
2.4.3. Les documents spécifiques au volet « dérogation espèces protégées » :.....	22
2.4.4. Les documents spécifiques au volet « défrichement » :.....	23
3. GLOSSAIRE	25
4. ACRONYMES - ABREVIATIONS - SIGLES	28

FIGURES DU GUIDE DE LECTURE

Figure 1 : Sectorisation des travaux du projet de CSNE et périmètre de l'opération	7
Figure 2: Le synoptique général de la composition du dossier	9

Introduction

Le projet de **canal Seine-Nord Europe** (CSNE) consiste à réaliser une liaison fluviale à grand gabarit permettant de relier l'Oise, à hauteur de Compiègne, au canal Dunkerque-Escaut, à hauteur de Cambrai. D'une longueur d'environ 107 km, le CSNE s'étendra sur quatre départements situés en région Hauts de France : l'Oise, la Somme, le Pas-de-Calais et le Nord.

Le présent dossier porte sur la **demande d'autorisation environnementale**, au titre des articles L.181-1 et L.181-2 du code de l'environnement, pour les aménagements qui concernent le secteur sud du projet de CSNE, entre Compiègne et Passel dans le département de l'Oise (secteur 1).

La demande d'autorisation environnementale est présentée par la Société du canal Seine-Nord Europe (SCSNE), établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial institué par l'ordonnance n°2016-489 et le décret n°2017-427.

Ce **guide de lecture** a pour objectif de faciliter la prise de connaissance des informations par le lecteur, de manière à pouvoir retrouver aisément les différentes parties constitutives du dossier et leur articulation au plan réglementaire.

Après avoir indiqué brièvement le périmètre de l'opération et les domaines couverts par la présente demande d'autorisation environnementale, l'organisation et la composition de ce dossier sont présentées et détaillées ici.

1. Cadre général de la demande

Les études et travaux de construction du canal sont portés par la Société du canal Seine-Nord Europe (SCSNE), en maîtrise d'ouvrage publique.

Pour sa conception et sa réalisation, le projet a été découpé en 4 secteurs opérationnels numérotés de 1 à 4, du sud en direction du nord.

Compte tenu du calendrier de réalisation des études et des travaux de construction du CSNE, qui sera échelonné dans le temps, la SCSNE a retenu le principe d'une présentation de deux demandes d'autorisation environnementale successives.

1.1. Opération visée par la présente demande

La présente demande d'autorisation environnementale porte exclusivement sur le secteur 1, qui concerne l'aménagement à grand gabarit de la rivière Oise canalisée et du canal latéral à l'Oise, entre Compiègne et Passel (soit environ 18,6 km).

Les travaux portant sur ce secteur sont dénommés dans la suite de ce dossier « l'opération ».

1.2. Domaines concernés par la présente demande

De par ses installations, ouvrages, travaux et activités, la réalisation de l'opération sur le secteur 1 est soumise à autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement.

Compte tenu des caractéristiques de l'opération, l'autorisation environnementale sollicitée couvre différents domaines nécessitant une autorisation préalable, conformément à l'article L.181-2 du code de l'environnement.

Les différents domaines relevant de la présente demande d'autorisation environnementale concernent :

- **L'autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques** : En application de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, l'opération est soumise à plusieurs rubriques relevant du régime de l'autorisation et de la déclaration ;
- **La dérogation à la protection stricte des espèces protégées** : L'opération induit des incidences significatives sur les habitats d'espèces et espèces protégées. Une procédure de demande de dérogation est donc nécessaire conformément au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement ;
- **L'autorisation de défrichement** : L'opération nécessite une procédure de demande de défrichement conformément à l'article L.341-3 du code forestier.

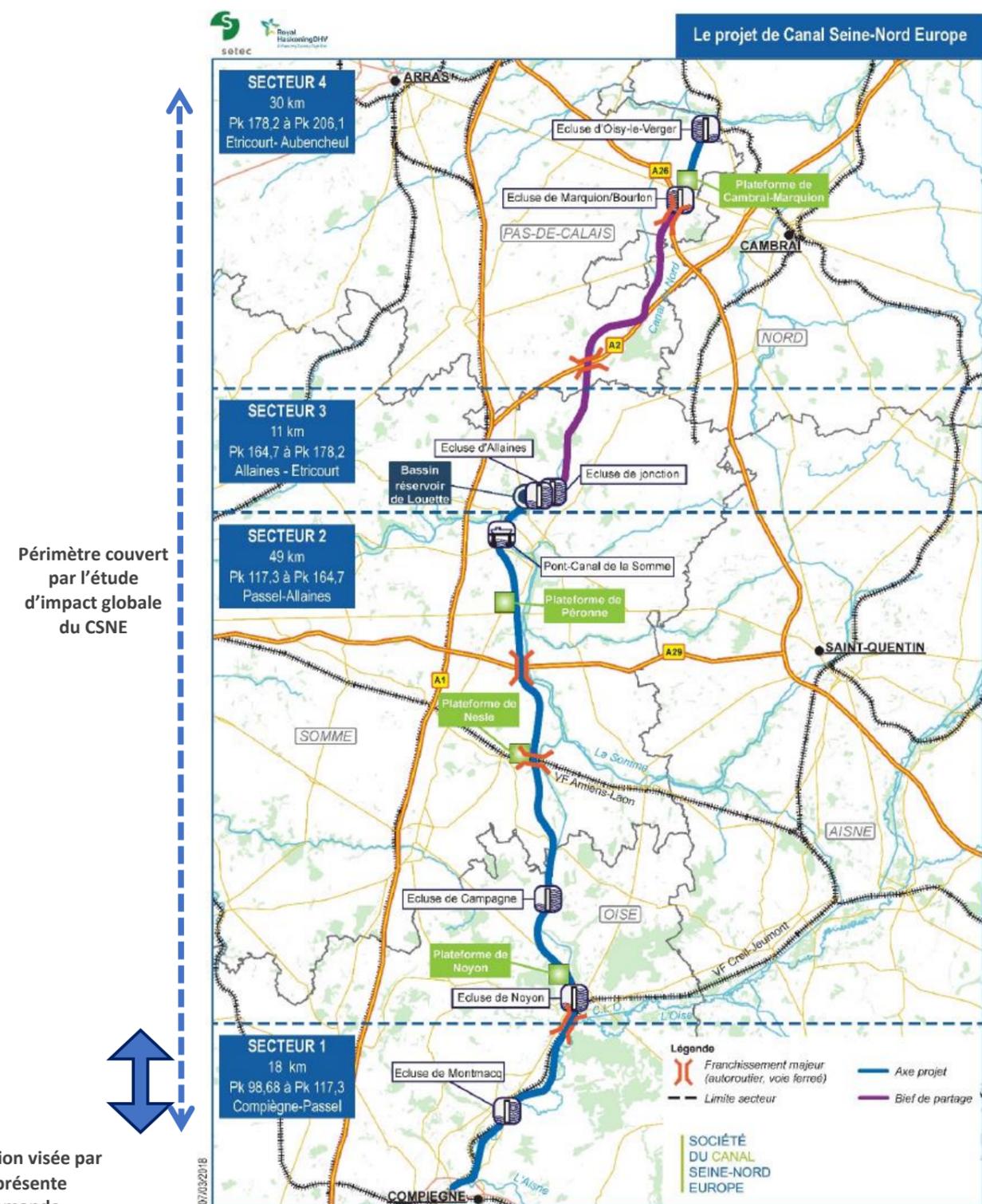


Figure 1 : Sectorisation des travaux du projet de CSNE et périmètre de l'opération

(Source : SCSNE, 2018)

2. Organisation du présent dossier de demande

La structure retenue pour le présent dossier de demande d'autorisation environnementale du secteur 1 vise à distinguer les informations par domaines spécifiques, par niveau de précision et par périmètres.

Cette organisation a fait l'objet d'une pré-validation par les Services de l'Etat lors d'une réunion organisée en février 2018.

2.1. Organisation du dossier autour de 4 parties

Le dossier s'organise en 4 grandes parties qui prennent la forme de Pièces distinctes notées de A à D.

Préalablement, une **note de présentation non technique du dossier** propose un résumé d'ensemble des éléments conclusifs du dossier, reprenant sa structure générale, conformément à l'article R.181-13 8° du code de l'environnement.

Note de présentation non technique du dossier	
A. Présentation de la demande d'autorisation environnementale	A1 – Présentation générale du CSNE
	A2 - Objet et présentation de la demande
B. Pièce de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	B1 - Etude d'impact globale du CSNE
C. Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale	C1 - Volet « Eaux et milieux aquatiques »
	C2 - Volet « Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées »
	C3 – Volet « Défrichement »
	C4 - Incidences Natura 2000
	C5 - Programme intégré de compensation
D. Pièces transversales complémentaires	D1 – Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 - Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 - Moyens de surveillance et d'entretien
	D4 - Pré-étude de dangers
	D5 - Incidences sur les autres canaux existants

Figure 2: Le synoptique général de la composition du dossier

(Source : AntéaGroup, 2018)

Les Pièces du dossier rendent compte de 2 échelles et 2 niveaux de précision différents (Cf. Figure 1):

- Le secteur 1, objet de la demande d'autorisation environnementale, est défini à un niveau d'étude Avant-Projet ;
- Le reste du projet est défini à un niveau d'étude Avant-Projet Sommaire (le tracé peut encore évoluer dans la bande DUP, les ouvrages sont définis à un niveau sommaire).

Afin de tenir compte de ces niveaux de précision différents et pour rendre plus accessibles les informations spécifiques au périmètre de la demande, il a été retenu de présenter dans des pièces distinctes les éléments détaillés d'étude d'impact concernant le secteur 1 (Pièces C). L'étude d'impact globale du canal Seine-Nord Europe est jointe, à un niveau de précision avant-projet sommaire (Pièce B). Des études hydrauliques complémentaires viennent compléter l'étude d'impact et montrent le fonctionnement hydraulique d'ensemble du CSNE (Pièces D).

2.1.1. Pièces A : Présentation de la demande d'autorisation environnementale

Cette 1^{ère} partie du dossier correspond à la présentation de l'objet de la demande d'autorisation environnementale, et donne les éléments demandés par l'article R.181-13 du code de l'environnement (Pièce A2).

Une pièce introductive permet d'apporter des informations générales sur l'ensemble du projet de CSNE (Pièce A1).

2.1.2. Pièce B : Pièce de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE

Cette 2^{ème} partie du dossier correspond à l'étude d'impact environnementale. Cette étude d'impact porte sur l'ensemble du CSNE. Elle est réalisée à un niveau de précision avant-projet sommaire (APS).

2.1.3. Pièces C : Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale

Cette 3^{ème} partie du dossier regroupe toutes les informations spécifiques induites par les différents domaines couverts par la procédure d'autorisation environnementale, et qui sont propres au périmètre de la demande (secteur 1) et du niveau de précision disponible (avant-projet - AVP).

Cette partie regroupe les pièces réglementairement nécessaires pour l'autorisation environnementale, conformément à l'article R.181-15 du code de l'environnement.

Chacune des pièces spécifiques de la 3^{ème} partie du dossier est construite de manière à pouvoir être autoportante.

2.1.4. Pièces D : Pièces transversales complémentaires

Cette 4^{ème} partie du dossier regroupe les informations utiles à la compréhension du projet dans son ensemble, montrant notamment les liens de connexité à l'échelle du CSNE et le fonctionnement hydraulique du projet dans son ensemble.

2.2. Composition générale des différentes Pièces

2.2.1. Pièces A : Présentation de la demande d'autorisation environnementale

Pièce A1 : Présentation générale du CSNE	- Présentation du contexte de réalisation du CSNE dans son ensemble, de Compiègne à Aubencheul-au-Bac - Justification du scindement de la demande d'autorisation environnementale en 2 dossiers
Pièce A2 : Objet et présentation de la demande	- Présentation de l'objet de la demande et des éléments communs aux différents domaines couverts par l'autorisation environnementale pour le secteur 1

2.2.2. Pièce B : Pièce de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE

Pièce B1 : Etude d'impact globale du CSNE	- Ensemble de pièces formant l'étude d'impact complète sur l'ensemble du CSNE, selon un niveau de précision APS - Conforme au contexte réglementaire applicable avant août 2016
--	--

2.2.3. Pièces C : Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale

Pièce C1 : Volet « Eaux et milieux aquatiques »	- Pièce rassemblant toutes les données requises pour l'autorisation loi sur l'eau (articles R.181-13 4°, 5° et 7°, article D.181-15-1 III et IV, article R.214-1 du code de l'environnement) - Détails des incidences pour ce domaine couverts et pour le périmètre du secteur 1 (approche de niveau AVP)
Pièce C2 : Volet « Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées »	- Pièce rassemblant toutes les données requises pour la dérogation à la protection des espèces et habitats d'espèces - Pièce établie conformément aux articles L.411-2 et D.181-15-5 du code de l'environnement
Pièce C3 : Volet « Défrichement »	- Pièce rassemblant toutes les données requises pour l'autorisation de défrichement - Pièce établie conformément aux articles R.341-1 à 3 du Nouveau Code Forestier et D.181-15-9 du code de l'environnement
Pièce C4 : Incidences Natura 2000	- Présentation d'une d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, en application du 1° du III de l'article L.414-4 du code de l'environnement
Pièce C5 : Programme intégré de compensation	- Pièce présentant la stratégie de mutualisation des mesures de compensation pour les milieux naturels sur le secteur 1 - Présentation des plans de gestion des sites de compensation

2.2.4. Pièces D : Pièces transversales complémentaires

Pièce D1 : Schéma d'alimentation en eau du CSNE	- Présentation du schéma d'alimentation en eau du CSNE à terme
Pièce D2 : Objectifs de qualité des eaux du CSNE	- Evaluation de la qualité des eaux attendue pour le CSNE
Pièce D3 : Moyens de surveillance et d'entretien	- Présentation générale des moyens de surveillance et d'entretien en toutes circonstances pour l'ensemble du CSNE
Pièce D4 : Pré-étude de dangers	- Présentation des résultats de la pré-étude de dangers à l'échelle de l'ensemble du CSNE
Pièce D5 : Incidences sur les autres canaux existants	- Présentation des incidences du CSNE sur le fonctionnement des autres canaux sous influence directe

2.2.5. Points particuliers

- Le repérage de la voie d'eau : Le repérage des points kilométriques (PK) du projet CSNE utilise la cotation des canaux existants. Ainsi, les 18,6 premiers km objet du présent dossier, correspondant au secteur 1 entre Compiègne et Passel, s'échelonnent entre le PK 98,7 et le PK 117,3.
- La cartographie : Des cartes générales à petites échelles sont présentes dans le corps de texte des différentes Pièces. Les cartographies de détail, à plus grandes échelles, sont rassemblées sous la forme d'atlas en fin de Pièce, si nécessaire.
- Les documents annexes : A la fin de chacune des Pièces se trouve une bibliographie qui cite les documents de référence utilisés.

Ces documents sont consultables soit physiquement car joints au présent dossier de demande d'autorisation environnementale (en format papier ou en format numérique), soit par voie électronique via le site internet dédié au dossier de demande d'autorisation environnementale. Un signe distingue ces 2 voies possibles au sein de la bibliographie.

2.3. Détail de la composition de chacune des Pièces

2.3.1. Pièces A : Présentation de la demande d'autorisation environnementale

Pièce A1	Présentation générale du CSNE	Référence : Information générale, non réglementaire
		Objectifs : Présenter le contexte de réalisation du CSNE dans son ensemble. Situier le périmètre de l'opération, objet du dossier, dans le contexte global du projet. Présenter les éléments de justification pour le scindement du DAE en 2 dossiers
Composition et contenus de la Pièce		
1 ^{ère} partie	Présentation générale et contexte d'élaboration du CSNE	<ul style="list-style-type: none"> - Place au sein du réseau fluvial Seine-Escaut - Etapes de mise au point du projet - Travaux préparatoires déjà engagés - Echancier de réalisation - Modalités de financement
2 ^{ème} partie	Enjeux et objectifs fonctionnels du CSNE	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des objectifs fonctionnels du CSNE à différentes échelles territoriales
3 ^{ème} partie	Présentation des principales caractéristiques du CSNE	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des principales caractéristiques techniques (escalier d'eau, alimentation, ...) - Présentation du tracé de référence - Démarche d'insertion environnementale suivie
4 ^{ème} partie	Organisation de la gouvernance et de la réalisation du CSNE	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation générale de la gouvernance du projet - Sectorisation opérationnelle des Maitrises d'oeuvre
5 ^{ème} partie	Situation du projet au regard des autorisations administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisations administratives déjà obtenues - Procédures en cours - Procédures complémentaires à engager
6 ^{ème} partie	Opportunité de découpage de l'autorisation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Justification du découpage en 2 dossiers de demande d'autorisation environnementale
Annexe	Plan du tracé de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Plan du tracé du CSNE au 1/25 000^{ème} à l'issue de la DUP

Pièce A2	Objet et présentation de la demande d'autorisation	Références : art. R.181-13 1°, 2°, 3°, 4° et 7° du CE art. R.123-8 du CE
		Objectif : Présenter les éléments communs aux différents domaines couverts par la demande d'autorisation environnementale pour le secteur 1, entre Compiègne et Passel
Composition et contenus de la Pièce		
1 ^{ère} partie	Introduction	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte d'élaboration de la demande d'autorisation environnementale pour le secteur 1 - Présentation simplifiée du cadre réglementaire de l'autorisation environnementale
2 ^{ème} partie	Objet et identité du demandeur	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation générale de l'opération concernée - Objet de la demande - Identification du demandeur - Calendrier des études et des travaux
3 ^{ème} partie	Emplacement des objets visés par la demande	<ul style="list-style-type: none"> - Carte de synthèse de l'opération à l'échelle du 1/50 000^{ème}
4 ^{ème} partie	Justification de la maîtrise foncière	<ul style="list-style-type: none"> - Maitrise foncière des aménagements à l'intérieur de la bande DUP - Maitrise foncière des aménagements écologiques hors bande de DUP - Occupation du domaine public - Occupations temporaires - Pièces justificatives
5 ^{ème} partie	Nature et consistance de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> - Description sommaire de l'opération - Caractéristiques des ouvrages de navigation - Mesures environnementales : évitement, réduction et compensation - Modalités d'exécution des travaux - Modalités d'exploitation et de maintenance
6 ^{ème} partie	Rubriques couvertes par la demande	<ul style="list-style-type: none"> - Rubriques du volet « Eaux et milieux aquatiques » - Rubriques liées à l'évaluation environnementale - Espèces concernées par une dérogation - Surfaces soumises à autorisation de défrichement - Prise en compte de la réglementation « ICPE »
7 ^{ème} partie	Gestion organisationnelle des flux de matériaux	<ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation de base des déblais de terre - Caractérisation des matériaux excavés – sédiments - Caractérisation des matériaux de reconstruction - Modalités de gestion des mouvements des matériaux excavés - Gestion des exutoires externes
8 ^{ème} partie	Gestion technique des matériaux excavés	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations d'excavation et de transfert des matériaux - Gestion des zones de transit - Gestion des aires de dépôt définitif - Gestion des matériaux dangereux - Cas particulier des déchets de démolition - Prévention des envols de poussière et propreté - Surveillance de la qualité de l'air - Surveillance du bruit

Pièce A2	Objet et présentation de la demande d'autorisation	<p>Références : art. R.181-13 1°, 2°, 3°, 4° et 7° du CE art. R.123-8 du CE</p> <p>Objectif : Présenter les éléments communs aux différents domaines couverts par la demande d'autorisation environnementale pour le secteur 1, entre Compiègne et Passel</p>
		<ul style="list-style-type: none"> - Prévention de la malveillance - Conditions de remise en état des zones de chantier
9 ^{ème} partie	Eléments graphiques utiles à la compréhension du dossier	<ul style="list-style-type: none"> - Eléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension générale
10 ^{ème} partie	Information générale sur la procédure	<ul style="list-style-type: none"> - Phase d'examen - Phase d'enquête - Phase de décision - Autres autorisations nécessaires pour le secteur 1
11 ^{ème} partie	Annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Extrait du KBis de la SCSNE - Décision du Directoire de la SCSNE autorisant son Président à présenter la demande et présentation du demandeur - Filières de gestion des matériaux hors sites d'aménagement - Certificat de projet - Avis de l'AE et mémoire en réponse - Avis du CNPN

2.3.2. Pièce B : Pièce de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE

Pièce B1	Etude d'impact globale du CSNE	Références : art. R.181-13 5° du CE art. R.122-1, 2 et 5 du CE	
Composition et contenus de la Pièce			
Pièce 1	Présentation générale de l'étude d'impact	- Présentation du cadre juridique, du contenu ainsi que les auteurs de l'étude d'impact	
Pièce 2	Résumé non technique	- Résumé de l'étude d'impact	
Pièce 3	Appréciation des impacts de la liaison Seine-Escaut	- Présentation du programme de travaux (au sens réglementaire), ainsi que le projet de liaison Seine-Escaut et ses effets	
Pièce 4	Description du projet de CSNE	- Présentation du projet de canal Seine Nord Europe et son historique. Elle décrit les principales caractéristiques techniques du projet ainsi que les modalités de son alimentation en eau. Elle décrit également les modalités de réalisation du projet et le chantier de construction de l'infrastructure. Elle précise les objectifs de développement durable du projet.	
Pièce 5	Analyse de l'état initial de l'environnement	- Etat actuel de l'environnement, selon 4 grands thèmes : <ul style="list-style-type: none"> • le milieu physique • le milieu naturel • le milieu humain • le paysage, le patrimoine culturel 	
Pièce 6	Esquisse des principales solutions de substitution examinées et raisons du choix du projet	- Présentation des différentes solutions de substitution, ou variantes de projet examinées au cours des différentes phases d'étude du projet - Exposé des raisons du choix du projet	
Pièce 7	Evaluation des effets du projet et mesures en faveur de l'environnement proposées	Pièce 7A	- Effets permanents et mesures
		Pièce 7B	- Effets temporaires et mesures
		Pièce 7C	- Evaluation sur les sites Natura 2000
		Pièce 7D	- Effets cumulés avec d'autres projets
		Pièce 7E	- Effets propres aux infrastructures de transport
		Pièce 7F	- Effets sur la santé et le cadre de vie
		Pièce 7G	- Synthèse des mesures ERC et coût
Pièce 8	Compatibilité du projet avec l'affectation des sols, les plans, schémas et programmes	- Evaluation de la compatibilité du projet avec l'affectation des sols et son articulation avec les plans, schémas et programmes	
Pièce 9	Méthodologies et difficultés rencontrées	- Description des méthodes et éléments utilisés pour identifier et évaluer les effets du projet sur l'environnement	

Pièce B1	Etude d'impact globale du CSNE	Références : art. R.181-13 5° du CE art. R.122-1, 2 et 5 du CE
Objectif : Fournir une étude d'impact actualisée, portant sur l'ensemble du projet de CSNE, selon un niveau de précision découlant des études d'avant-projet sommaire		
Pièce 10	Lexique-Glossaire	- Lexique et glossaire propres à l'étude d'impact
Pièce 11	Atlas cartographique	- Ensemble des cartes produites pour l'étude d'impact regroupé dans l'atlas cartographique

2.3.3. Pièces C : Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale

Pièce C1	Volet « Eaux et milieux aquatiques »	<p><u>Références</u> : art. R.181-13 4°, 5° et 7° du CE art. D.181-15-1 III, IV et IX du CE art. R.214-1 du CE</p> <p><u>Objectifs</u> : Rassembler toutes les pièces nécessaires pour instruire la demande au titre du volet « Eaux et milieux aquatiques » (anciennement autorisation Loi sur l'eau) Détailler les incidences de l'opération sur l'eau et les milieux aquatiques</p>
		<p>Composition et contenus de la Pièce</p>
1 ^{ère} partie	Introduction	- Présentation simplifiée du cadre réglementaire applicable et du périmètre couvert par la demande
2 ^{ème} partie	Résumé non technique	- Résumé reprenant la structure de cette Pièce C1
3 ^{ème} partie	Caractéristiques des installations, ouvrages, travaux, activités projetés	- Présentation générale de l'opération - Paramètres pris en compte pour l'implantation des ouvrages et données pour leur conception - Description détaillée des IOTA, modalités d'exécution et de fonctionnement - Présentation du phasage de l'opération - Nature, origine et volume des eaux utilisées
4 ^{ème} partie	Rubriques concernées par la nomenclature	- Détail des rubriques de la nomenclature visées par la demande
5 ^{ème} partie	Etat initial actualisé	- Introduction générale - Contexte climatique - Topographie à l'échelle de la bande DUP - Occupation des sols au droit des emprises - Sol, sous-sol et sédiments - Eaux souterraines - Eaux superficielles - Peuplement piscicole - Caractérisation des zones humides au sein de la bande DUP, et de leurs fonctionnalités - Corridor écologique - Usages liés à l'eau - Synthèse des enjeux
6 ^{ème} partie	Evaluation des incidences permanentes et proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation	- La séquence Eviter/Réduire/Compenser (ERC) - Présentation des mesures d'évitement prises en compte en phase de conception - Incidences quantitatives sur le sous-sol et sédiments - Incidences qualitatives sur le sous-sol et sédiments - Incidences quantitatives sur les eaux souterraines - Incidences qualitatives sur les eaux souterraines - Incidences quantitatives sur les eaux superficielles - Incidences qualitatives sur les eaux superficielles - Incidences sur les milieux naturels - Evaluation des incidences sur les zones humides et mesures - Incidences sur les zones de frayères et mesures - Incidences sur les corridors écologiques et mesures - Incidences sur les usages de l'eau - Tableau de synthèse des mesures ERC en phase exploitation - Mesures d'insertion environnementales

Pièce C1	Volet « Eaux et milieux aquatiques »	<p><u>Références</u> : art. R.181-13 4°, 5° et 7° du CE art. D.181-15-1 III, IV et IX du CE art. R.214-1 du CE</p> <p><u>Objectifs</u> : Rassembler toutes les pièces nécessaires pour instruire la demande au titre du volet « Eaux et milieux aquatiques » (anciennement autorisation Loi sur l'eau) Détailler les incidences de l'opération sur l'eau et les milieux aquatiques</p>
		<p>7^{ème} partie</p> <p>Evaluation des incidences temporaires et proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation</p>
7 ^{ème} partie	Evaluation des incidences temporaires et proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation	<ul style="list-style-type: none"> - Incidences temporaires et mesures générales prises en phase travaux - Incidences quantitatives sur le sous-sol et sédiments - Incidences qualitatives sur le sous-sol et sédiments - Incidences quantitatives sur les eaux souterraines et mesures - Incidences qualitatives sur les eaux souterraines - Incidences quantitatives sur les eaux superficielles et mesures - Incidences qualitatives sur les eaux superficielles - Incidences sur les milieux naturels liés à l'eau et mesures - Evaluation des incidences sur les zones humides et mesures - Incidences sur les corridors écologiques et mesures - Incidences sur les usages de l'eau - Tableau de synthèse des mesures ERC en phase travaux
8 ^{ème} partie	Evaluation des effets hydrauliques cumulés avec le projet Magéo	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet Magéo - Cumul des impacts du secteur 1 avec Magéo - Cumul des impacts du CSNE complet avec Magéo
9 ^{ème} partie	Principales variantes de substitution étudiées et raisons du choix des solutions proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes préliminaires conduisant au fuseau d'étude du CSNE - Variantes de tracés étudiées à l'APS - Variantes de tracés étudiées à l'APSm de 2015 - Variantes étudiées à l'AVP
10 ^{ème} partie	Examen de la compatibilité du projet avec les documents de cadrage	<ul style="list-style-type: none"> - Avec les objectifs de qualité fixés par la DCE - Avec les orientations du SDAGE Seine-Normandie - Avec les orientations des SAGE concernés - Avec les dispositions des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) - Avec les objectifs des communes situées dans des territoires à risques d'inondation (TRI) - Avec le schéma directeur d'alimentation en eau potable et d'assainissement - Avec les objectifs du PLAGEPOMI
11 ^{ème} partie	Moyens de suivi, de surveillance et d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et surveillance en phase travaux - Moyen d'intervention en cas d'accident ou d'incident - Suivi en phase d'exploitation - Surveillance et entretien des ouvrages - Intervention en cas d'accident ou d'incident (
12 ^{ème} partie	Méthodologies d'évaluation et difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de définition de l'état initial actualisé - Définition des sensibilités environnementales - Méthodologie d'évaluation des incidences - Définition des prescriptions applicables au projet - Difficultés rencontrées
13 ^{ème} partie	Auteurs des études	- Identification des auteurs
14 ^{ème} partie	Annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des études fournies sur un fichier numérique à part - Fiches relatives aux caractéristiques de l'assainissement routier - Dossier Barrage

Pièce C2	Volet « Dérogation à la protection des espèces et habitats d'espèces protégées »	Références : art. D.181-15-5 du CE art. L.411-2 du CE
		Objectifs : Rassembler toutes les pièces nécessaires pour instruire la demande de dérogation pour le secteur 1 Détailler les incidences de l'opération sur les espèces protégées Faire de cette pièce un dossier autoporteur pour le CNPN
Composition et contenus de la Pièce		
Introduction		<ul style="list-style-type: none"> - Résumé reprenant la structure de cette Pièce C2 - Présentation simplifiée du cadre réglementaire applicable et du périmètre couvert par la demande
1 ^{ère} partie	Résumé non technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation simplifiée du cadre réglementaire applicable et du périmètre couvert par la demande
2 ^{ème} partie	Présentation générale de la demande	<ul style="list-style-type: none"> - Principe d'interdiction de destruction d'espèces protégées - Possibilité de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées - Identité du demandeur - Objet de la demande de dérogation - Eligibilité du projet à la demande de dérogation - Présentation des Cerfa
3 ^{ème} partie	Présentation de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation générale de l'opération
4 ^{ème} partie	Diagnostic écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des aspects méthodologiques - Contexte écologique du projet - Enjeux relatifs aux habitats naturels - Enjeux relatifs à la flore - Enjeux relatifs à la faune - Continuités et fonctionnalités écologiques - Synthèse des enjeux
5 ^{ème} partie	Effets prévisibles sur la flore et sur la faune, et mesures	<ul style="list-style-type: none"> - Qualification des effets prévisibles sur la biodiversité - Qualification des effets prévisibles cumulés avec d'autres projets sur la biodiversité - Mise en œuvre de la démarche ERC - Mesures d'évitement pour la flore - Mesures d'évitement pour la faune - Mesures de réduction pour la flore - Mesures de réduction pour la faune - Synthèse des mesures d'évitement et de réduction pour la flore et la faune - Effets résiduels du projet sur les espèces protégées de la flore - Effets résiduels du projet sur les espèces protégées de la faune - Focus sur l'absence d'effet résiduel au droit de dépôts hors secteurs 1 - Synthèse des impacts résiduels significatifs nécessitant une compensation - Espèces protégées et habitats d'espèces protégées concernés par la demande de dérogation
6 ^{ème} partie	Besoins compensatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins compensatoires pour la flore - Description des mesures de compensation pour la flore - Besoins compensatoires pour la faune - Description des mesures de compensation pour la faune
7 ^{ème} partie	Mesures de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des mesures de suivi pour la flore - Liste des mesures de suivi pour la faune

Pièce C2	Volet « Dérogation à la protection des espèces et habitats d'espèces protégées »	Références : art. D.181-15-5 du CE art. L.411-2 du CE
		Objectifs : Rassembler toutes les pièces nécessaires pour instruire la demande de dérogation pour le secteur 1 Détailler les incidences de l'opération sur les espèces protégées Faire de cette pièce un dossier autoporteur pour le CNPN
8 ^{ème} partie	Mesures d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des mesures d'accompagnement pour la flore et la faune - Mesures d'accompagnement pour la flore et la faune - Mesures d'accompagnement spécifique à la faune
9 ^{ème} partie	Calendrier de mise en œuvre des mesures	<ul style="list-style-type: none"> - Planning de mise en oeuvre
10 ^{ème} partie	Bilan financier des mesures	<ul style="list-style-type: none"> - Coût des mesures
11 ^{ème} partie	Conclusion	<ul style="list-style-type: none"> - Conclusion sur l'état de conservation des espèces visées par la demande
12 ^{ème} partie	Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> - Références bibliographiques
13 ^{ème} partie	Glossaire	<ul style="list-style-type: none"> - Glossaire propre à la Pièce
14 ^{ème} partie	Annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie d'acquisition des données - Méthodologies d'évaluation des impacts - Fiche flore - Fiches espèces (insectes, poissons, amphibiens, oiseaux, mammifères terrestres, chiroptères)

Pièce C3	Volet « Défrichement »	Références : art. D.181-15-9 du CE art. R.341-1 à 3 du nouveau Code Forestier
		Objectif : Rassembler toutes les pièces nécessaires pour instruire la demande de défrichement
Composition et contenus de la Pièce		
1 ^{ère} partie	Introduction	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte réglementaire de la demande d'autorisation de défrichement - Justification de qualité du demandeur à présenter la demande
2 ^{ème} partie	Résumé non technique	<ul style="list-style-type: none"> - Boissements soumis à l'autorisation de défrichement - Restrictions au défrichement - Stratégie de compensation
3 ^{ème} partie	Localisation et caractérisation des parcelles à défricher	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et localisation des boissements soumis à autorisation de défrichement - Plan de situation et extraits du cadastre des boissements soumis à autorisation de défrichement - Caractérisation des boissements soumis à autorisation de défrichement et devenir des parcelles - Modalités de maîtrise foncière des parcelles concernées par les opérations de défrichement, classement au PLU et caractérisation - Caractérisation des enjeux portés par les boissements soumis à autorisation de défrichement
4 ^{ème} partie	Identification des restrictions au défrichement	<ul style="list-style-type: none"> - Par rapport au risque incendie - Par rapport à l'érosion des sols - Par rapport aux aides publiques - Par rapport aux captages AEP - Espaces boisés classés
5 ^{ème} partie	Stratégie de compensation	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie proposée pour la définition d'un coefficient de compensation - Besoins de compensation évalués sur la base de la méthodologie proposée - Stratégie de mise en œuvre de la compensation
6 ^{ème} partie	Analyse des incidences sur le réseau européen Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> - Renvoi vers la Pièce C4
7 ^{ème} partie	Auteurs des études	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des auteurs
8 ^{ème} partie	Annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats de l'étude de caractérisation des boissements - Décret de DUP - Cerfa

Pièce C4	Volet « Incidences Natura 2000 »	Références : art. R.181-13 5° du CE art. R.122-2 du CE art. R.414-19 et 23 du CE
		Objectif : Présenter le dossier d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, en application du 1° du III de l'article L.414-4 du CE
Composition et contenus de la Pièce		
1 ^{ère} partie	Introduction	- Présentation de la Pièce
2 ^{ème} partie	Résumé non technique	- Diagnostic écologique - Effets prévisibles du projet sur l'état de conservation des habitats et espèces des sites Natura 2000 et mesures
3 ^{ème} partie	Contexte réglementaire	- Cadre réglementaire applicable - Evolutions depuis 2010 - Eligibilité du projet à la demande de dérogation de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000
4 ^{ème} partie	Présentation de l'opération	- Détail du projet (renvoi vers les Pièces A2 et C1)
5 ^{ème} partie	Contexte des sites Natura 2000	- Objectif de l'étude - Contexte environnemental local - Sites Natura 2000 faisant l'objet de l'évaluation - Réseau Natura 2000 dans un rayon de 20 km
6 ^{ème} partie	Méthodologie de l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000	- Equipe de travail - Diagnostic écologique - Rapports d'étude utilisés - Recueil de données - Aires d'étude et sélection des espèces retenues - Evaluation et types d'incidences - Mesures d'évitement et de réduction - Evaluation des incidences résiduelles - Mesures compensatoires
7 ^{ème} partie	Etat des lieux	- Evaluation des incidences réalisées en 2006 - Espèces d'intérêt communautaire à enjeux - Espèces d'intérêt communautaire retenues - Enjeux de conservation retenus pour les espèces visées
8 ^{ème} partie	Analyse des incidences du projet sur la conservation des espèces	- Rappel des incidences - Analyse des incidences sur la Marouette ponctuée - Analyse des incidences sur le Râle des genets - Analyse des incidences sur le Martin pêcheur d'Europe - Analyse des incidences sur la Bondrée apivore - Analyse des incidences sur le Gorgebleue à miroir - Analyse des incidences sur la Pie grièche écorcheur - Analyse des incidences sur le Pic noir - Analyse des incidences sur le Pic mar - Analyse des incidences sur le Petit Rhinolophe - Analyse des incidences sur le Grand Murin - Analyse des incidences sur le Murin à oreilles échancrées - Synthèse des incidences
9 ^{ème} partie	Mesures de réduction des incidences	- Liste des mesures de réduction des incidences - Description des mesures de réduction - Incidences résiduelles suite aux réductions - Analyse des effets cumulés

Pièce C4	Volet « Incidences Natura 2000 »	Références : art. R.181-13 5° du CE art. R.122-2 du CE art. R.414-19 et 23 du CE
		Objectif : Présenter le dossier d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, en application du 1° du III de l'article L.414-4 du CE
10 ^{ème} partie	Mesures compensatoires	- Objectifs de compensation - Détail de conception des roselières - Détail de conception des prairies humides par remblaiement des gravières - Précautions en phase travaux
11 ^{ème} partie	Evaluation sur les sites éloignés	- Espèces d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 éloignés - Analyse des incidences du projet sur les habitats et espèces retenus
12 ^{ème} partie	Conclusion	- Bilan global sur l'état de conservation des habitats et espèces visés

Pièce C5	Programme intégré de compensation	Références : articles du code de l'environnement
		Objectif : Présenter pour les milieux naturels la stratégie de mutualisation des mesures de compensation pour le secteur 1, ainsi que les plans de gestion des sites de compensation
Composition et contenus de la Pièce		
1 ^{ère} partie	Stratégie de compensation liée aux milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Postulat pour la mise en œuvre de la compensation dans le cadre de ce projet - Méthodologie mise en œuvre pour définir la stratégie de compensation liée aux milieux naturels - Rappel des besoins de compensation liés aux milieux naturels - Fongibilité des mesures de compensation
2 ^{ème} partie	Présentation des sites de compensation et mesures associées	<ul style="list-style-type: none"> - Critères pris en compte pour le choix des sites de compensation - Localisation des sites de compensation - Définition des objectifs ayant conduit à la déclinaison des mesures de compensation pour chaque site - Présentation du programme de compensation espèces - Présentation du programme de compensation zones humides - Synthèse du programme de compensation - Modalités de maîtrise foncière et de gestion des sites de compensation - Détail des mesures de compensation définies dans le programme
3 ^{ème} partie	Equivalence entre « pertes » et « gains », et suivi des mesures de compensation	<ul style="list-style-type: none"> - Equivalence entre « pertes » et « gains » liés à la flore - Equivalence entre « pertes » et « gains » liés à la faune - Equivalence entre « pertes » et « gains » liés aux zones humides - Equivalence entre « pertes » et « gains » liés aux boisements (code forestier)
4 ^{ème} partie	Procédures nécessaires à la mise en œuvre des mesures de compensation sur les sites choisis	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des procédures nécessaires à la mise en œuvre des compensations (au titre du code de l'environnement et au titre du code forestier)
5 ^{ème} partie	Planning de mise en œuvre des compensations	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'un tableau sur les échéanciers de mise en œuvre des compensations par site
6 ^{ème} partie	Coût des mesures compensatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse de l'estimation des coûts des mesures de compensation par site

Pièce C5	Programme intégré de compensation	Références : articles du code de l'environnement
		Objectif : Présenter pour les milieux naturels la stratégie de mutualisation des mesures de compensation pour le secteur 1, ainsi que les plans de gestion des sites de compensation
Annexes	Fiches mesures	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de compensation définies pour la flore - Mesures de compensation définies pour la faune
	Plans de gestion des sites	<ul style="list-style-type: none"> - Embouchure de l'Aronde - Mont Ganelon - Boucle des Ageux - Boucles du Muid - Etang du Plessis-Brion - Rescindement de l'Oise à Thourotte - Rescindement de l'Oise à Montmacq - Boucle de Sainte Croix - Boucle de Pimprez - Rescindement de l'Oise à Chiry-Ourscamp - Gravières de Chiry-Ourscamp - Pont du Brulé - Sites ONF - Gravières de Varesnes et Morlincourt - Vallée de la Verse à Beaurains lès Noyon - Vallée de l'Oise à Appilly - SCI d'Ourscamp - Vallée de l'Oise à Morlincourt - Vallée de l'Aronde à Bienville

2.3.4. Pièces D : Pièces transversales complémentaires

Pièce D1	Schéma d'alimentation en eau du CSNE	Objectif : Présenter les composantes du schéma d'alimentation en eau du CSNE une fois l'ouvrage définitif réalisé
Composition et contenus de la Pièce		
1 ^{ère} partie	Enjeux et contexte du projet	<ul style="list-style-type: none"> - L'enjeu environnemental majeur lié à une gestion économe en eau - Le rappel des principales caractéristiques du CSNE - Les objectifs de performance à atteindre - La demande en eau du CSNE
2 ^{ème} partie	Scénario retenu : une alimentation en eau optimisée et garantie	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix du site de prélèvement de Montmacq - Les contraintes existantes - Le bassin de Louette
3 ^{ème} partie	Modalités du prélèvement : des équilibres naturels préservés	<ul style="list-style-type: none"> - Les modalités du pompage - Le remplissage initial - L'alimentation courante du CSNE - Le remplissage de la retenue de Louette - Les restrictions de navigation à décider en dernier recours
4 ^{ème} partie	Insertion du projet dans son environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Incidence du prélèvement sur le plan quantitatif et sur la ligne d'eau - Incidence du prélèvement sur la qualité des eaux
5 ^{ème} partie	Pour en savoir plus	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliographie

Pièce D2	Objectifs de qualité des eaux du CSNE	Objectif : Présenter une évaluation, à terme, de la qualité des eaux des ouvrages hydrauliques constitutifs du CSNE
Composition et contenus de la Pièce		
1 ^{ère} partie	Cadre réglementaire applicable	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application de la DCE - Objectifs de qualité des eaux à atteindre
2 ^{ème} partie	Rappel des ouvrages en eau du CSNE	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des ouvrages constitutifs du CSNE - Présentation du bassin réservoir de Louette
3 ^{ème} partie	Evaluation de la qualité des eaux du CSNE	<ul style="list-style-type: none"> - Focus sur la qualité actuelle des eaux de l'Oise - Simulation de la qualité physico-chimique des eaux du CSNE - Etats biologique et chimique des eaux du CSNE
4 ^{ème} partie	Evaluation de la qualité des eaux du bassin réservoir de Louette	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie d'évaluation mise en œuvre - Principaux résultats de la modélisation - Mesures environnementales proposées
5 ^{ème} partie	Evaluation de la qualité des eaux du bief de venette du CSNE	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs fixés - Simulations prévisionnelles et synthèse
6 ^{ème} partie	Bilan potentiel de la qualité des eaux du CSNE	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse du bilan estimatif de la qualité des eaux du CSNE à terme
7 ^{ème} partie	Pour en savoir plus	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliographie

Pièce D3	Moyens de surveillance, d'entretien et d'intervention	Objectif : présenter une synthèse des moyens de surveillance, d'entretien et d'intervention prévus à l'échelle de l'ensemble du CSNE
Composition et contenus de la Pièce		
1 ^{ère} partie	Rappel des dispositions prises dès la conception du CSNE	<ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de service imposé - La durée de vie des ouvrages
2 ^{ème} partie	Organisation de l'exploitation et de la maintenance	<ul style="list-style-type: none"> - La structure d'exploitation et de maintenance - Les équipements de gestion centralisés
3 ^{ème} partie	Documents de suivi de la sécurité des ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> - Classement des ouvrages hydrauliques en application de l'article R.214-112 du code de l'environnement - Dossier à soumettre au Préfet et au service de contrôle des ouvrages hydrauliques
4 ^{ème} partie	Surveillance courante, entretien et auscultation associée	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion hydraulique – données de base - Visite de surveillance courante - Visites Techniques Approfondies - Synthèse des informations collectées en situation courante
5 ^{ème} partie	Surveillance en cas d'évènement particulier et auscultation associée	<ul style="list-style-type: none"> - Les événements particuliers pris en compte - Suite donnée en cas d'incidents ou de dysfonctionnement observés - Auscultation réalisée lors des visites suite à un événement particulier - Intervention en cas de pollution accidentelle - Intervention en période de crue - Intervention en cas d'étiage
6 ^{ème} partie	Suivi des effets du CSNE sur la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi hydrologique des eaux de surface - Suivi des niveaux piézométriques des nappes d'eau souterraine - Suivi de la qualité des milieux en eau
7 ^{ème} partie	Autres mesures de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Les enjeux autour de la création d'un canal « vivant » - Le suivi des mesures de compensation des milieux humides et aquatiques - Suivi des effets au sens large du projet
8 ^{ème} partie	Pour en savoir plus	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliographie
9 ^{ème} partie	Annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Visite technique approfondie concernant l'ouvrage de Venette

Pièce D4	Pré-étude de dangers	Objectif : Présenter le résumé de la pré-étude de dangers réalisée à l'échelle de l'ensemble du projet, en s'appuyant sur un niveau de conception au stade Avant-Projet Sommaire (APS)
Composition et contenus de la Pièce		
1 ^{ère} partie	Introduction	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel du cadre réglementaire applicable - Objectif de l'étude
2 ^{ème} partie	Identification des ouvrages classés	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques du bassin de Louette - Caractéristiques générales des biefs - Cas du secteur 1, bief 2
3 ^{ème} partie	Identification des potentiels de dangers, aléas, et mesures de réduction	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiels de dangers généraux - Cas du secteur 1, bief 2
4 ^{ème} partie	Probabilités d'occurrence	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des simulations réalisées sur les ouvrages
5 ^{ème} partie	Procédures de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des procédures de surveillance qui seront entreprises

Pièce D5	Incidences sur les autres canaux	Objectif : présenter une synthèse des moyens de surveillance, d'entretien et d'intervention prévus à l'échelle de l'ensemble du CSNE
Composition et contenus de la Pièce		
1 ^{ère} partie	Insertion du CSNE dans le réseau existant	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques de la situation actuelle - Présentation des canaux intersectés par le CSNE
2 ^{ème} partie	Canaux subissant des modifications importantes	<ul style="list-style-type: none"> - L'Oise canalisée - Le canal latéral à l'Oise - Le canal du Nord - Le devenir à très long terme des canaux
3 ^{ème} partie	Canaux ne subissant pas de modification significative	<ul style="list-style-type: none"> - Le canal de la Somme - Le canal de la Sensée (Dunkerque-Escaut)
	Pour en savoir plus	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliographie

2.4. Correspondance avec les exigences réglementaires

2.4.1. Les documents communs aux différents volets de la procédure :

Références code de l'environnement	Documents à fournir	Place dans le dossier de demande	
R.181-13 4°	Nature-Consistance-Volume-Objet de l'ouvrage ; Modalités d'exécution et de fonctionnement	Pièce A2	Voir chapitres 3 et 5
	Rubriques concernées par le projet (nomenclature eau)	Pièce A2	Voir chapitre 6
	Les moyens de suivi et de surveillance prévus	Pièce A2	Voir chapitre 5.5
	Les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident	Pièce A2	Voir chapitre 5.5
	Les conditions de remise en état du site	/	Non concerné
R.181-13 7°	Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier	Pièce A2	Se reporter à l'atlas cartographique de la Pièce
R.181-13 8°	La note de présentation non technique du projet	Pièce chapeau	Note spécifique au début du dossier, complétée également au début de chaque Pièce spécifique par un résumé
R.181-13 2°	Un plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet	Pièce A2	Se reporter à l'atlas cartographique de la Pièce
R.181-13 3°	Justificatif de la maîtrise foncière du terrain	Pièce A2	Voir chapitre 4
R.181-13 5°	L'étude d'impact (le cas échéant actualisée)	Pièce B1	Toute la Pièce
R414-19 R181-14 II	L'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000	Pièce C4	Toute la Pièce

2.4.2. Les documents spécifiques au volet loi sur l'eau et milieux aquatiques :

Références code de l'environnement	Documents à fournir	Place dans le dossier de demande	
D.181-15-1	Incidence du projet sur l'eau et les milieux aquatiques	Pièce C1	Voir chapitre 5.3
	Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les différentes alternatives	Pièce C1	Voir chapitres 7.1 à 7.5
	Compatibilité du projet avec SAGE, SDAGE ou PGRI le cas échéant	Pièce C1	Voir chapitres 8.1 à 8.7
Barrages de retenue et digues de canaux (rubrique 3.2.5.0) D.181-15-1 R.214-1 (annexe)	1 – Document décrivant l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation de l'ouvrage, son entretien et sa surveillance en toutes circonstances (vérifications, visites techniques, dispositif d'auscultation, moyens d'information et d'alerte de la survenance de crues et de tempêtes) – 2° du I de l'art R214-122 du code de l'environnement	Pièce C1	Voir chapitre 9.1 à 9.5
		Pièce D3	Toute la Pièce
		Pièce D4	Toute la Pièce
	2 - Note décrivant la procédure de première mise en eau conformément aux dispositions du I de l'article R.214-121 du code de l'environnement	Pièce C1	Voir chapitre 14
		Pièce D1	Toute la Pièce
	4 - Note précisant que le porteur de projet disposera des capacités techniques et financières permettant d'assumer ses obligations à compter de l'exécution de l'autorisation environnementale jusqu'à la remise en état du site	Pièce C1	Voir chapitre 14

2.4.3. Les documents spécifiques au volet « dérogation espèces protégées » :

Références code de l'environnement	Documents à fournir	Place dans le dossier de demande	
D.181-15-5 L.411-2 4°	Demande de dérogation pour destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées (document Cerfa N°13614*01)	Pièce C2	Voir chapitre 2.6
	Demande de dérogation pour la capture, la perturbation intentionnelle ou la destruction de spécimens d'espèces animales protégées (document Cerfa N°13616*01)	Pièce C2	Voir chapitre 2.6
	Demande de dérogation pour destruction de spécimens d'espèces végétales protégées (document Cerfa N°13617*01)	Pièce C2	Voir chapitre 2.6
	Demande de dérogation pour récolte de spécimens d'espèces végétales protégées (document Cerfa N°11633*02)	/	Non concerné
	État initial faune / flore (méthodologie et résultats)	Pièce C2	Voir chapitres 4.1 à 4.7 Voir chapitres 14.1 à 14.2
	Solutions alternatives étudiées	Pièce C2	Voir chapitre 2.5
	Justification de la correspondance à l'un des cinq cas possibles de dérogation prévus par l'article L.411-2 du code de l'environnement (ex : raison impérative d'intérêt public majeur)	Pièce C2	Voir chapitre 2.5
	Localisation des espaces protégés ou à enjeu à proximité du projet	Pièce C2	Voir chapitre 4.2
	Plan de situation des espèces protégées (animales et végétales)	Pièce C2	Voir atlas cartographique de la Pièce
	Plan de situation localisant les habitats d'espèces impactés	Pièce C2	Voir atlas cartographique de la Pièce
	État des populations locales des espèces protégées	Pièce C2	Voir chapitres 4.4 et 4.5 Voir chapitres 14.3 à 14.8
	Évaluation des impacts bruts et résiduels sur les espèces protégées	Pièce C2	Voir chapitres 5.1 à 5.3 Voir chapitres 5.9 à 5.11

Références code de l'environnement	Documents à fournir	Place dans le dossier de demande	
	Mesures d'évitement, de réduction et de compensation	Pièce C2	Voir chapitres 5.4 à 5.8 Voir chapitres 6.1 à 6.4
		Pièce C5	Toute la Pièce
	Plan de situation localisant les mesures d'évitement et de réduction	Pièce C5	Voir atlas cartographique de la Pièce
	Plans cadastraux des parcelles concernées par les mesures de compensation	Pièce C5	Voir atlas cartographique de la Pièce
	Mesures de suivi et/ou d'accompagnement	Pièce C2	Voir parties 7 et 8

2.4.4. Les documents spécifiques au volet « défrichement » :

Références code de l'environnement	Documents à fournir	Place dans le dossier de demande	
D.181-15-9	Demande d'autorisation de défrichement (document Cerfa N° 13632*07)	Pièce C3	Voir Annexes de cette Pièce
	Plans cadastraux des parcelles concernées par le défrichement	Pièce C3	Voir chapitre 3.2
	Plan de situation indiquant les terrains à défricher et la superficie	Pièce C3	Voir chapitre 3.1
	Attestation de propriété	Pièce C3	Voir chapitre 3.4
	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur	Pièce C3	Voir chapitre 3
	Si le demandeur bénéficie de l'expropriation pour cause d'utilité publique, copie de la déclaration d'utilité publique	Pièce C3	Voir Annexes de cette Pièce
	Les pièces justifiant que le représentant légal du demandeur la qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant)	Pièce A2	Voir 9 ^{ème} partie
	Pour les défrichements soumis à étude d'impact et également pour ceux non soumis à étude d'impact dès lors qu'ils figurent sur la première liste locale départementale prévue à l'article R.414-27, 25) du code de l'environnement, une évaluation des incidences Natura 2000	Pièce C4	Toute la Pièce
	Destination des terrains après défrichement	Pièce C3	Voir partie 5

3. Glossaire

Altération de la qualité de l'eau : Groupe de paramètres de même nature ou de même effet. Chaque altération est ainsi reliée à une stratégie d'action de restauration de la qualité des cours d'eau.

Aquifère : Formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formations poreuses et/ou fissurées) et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation (drainage, pompage, ...).

Automoteur : Péniche motorisée.

Avant-projet sommaire : Détermination du fuseau dans lequel le tracé du projet pourra s'inscrire (bande DUP), et des principales caractéristiques des ouvrages

Avant-projet : Etudes permettant de préciser le tracé du canal à l'intérieur du fuseau retenu, les principes de conception des ouvrages et d'étudier les mesures de protection de l'environnement, mais aussi de déterminer des actions d'accompagnement souhaitables pour maximiser les bénéfices de l'infrastructure pour les territoires concernés.

Bassin d'épargne : Bassin accolé à une écluse permettant de stocker une partie de l'eau éclusée pour la restituer lors du remplissage suivant de l'écluse.

Bassin versant de surface : Ensemble des pentes inclinées vers un même cours d'eau et y déversant leurs eaux de ruissellement.

Bassin versant souterrain (syn. Bassin hydrogéologique) : Partie d'un aquifère, simple ou complexe, dans laquelle les eaux souterraines s'écoulent vers un même exutoire ou groupe d'exutoires. Il est délimité par une ligne de partage des eaux souterraines.

Bassin de virement : Bassin permettant aux bateaux de virer de bord.

Bassinée : Volume d'eau transféré vers les bassins d'épargne et le bief aval lors du franchissement d'une écluse (éclusage ou sassement).

Bief : Portion de canal ou de rivière située entre deux ouvrages (barrages ou écluses).

Bief de partage : Portion de canal ou de rivière situé au sommet du relief que franchit le canal.

Canal latéral : Canal de dérivation.

Canal de dérivation : Entièrement artificiel, constitué d'une succession de biefs horizontaux. Permet aux bateaux de court-circuiter une portion de rivière, trop longue ou non navigable.

Captage : dérivation d'une ressource en eau. Au sens restreint, désigne tout ouvrage utilisé couramment pour l'exploitation d'eaux de surface ou souterraines.

Captif (aquifère) : Aquifère intercalé entre deux formations quasi imperméables.

Champs captant : Zone englobant un ensemble d'ouvrages de captages prélevant l'eau souterraine d'une même nappe.

Chenal de navigation : Partie du lit de la rivière ou largeur du canal où est assuré un mouillage suffisant pour la navigation. Il peut être balisé.

Conductivité : Représente la résistance qu'une eau oppose au passage d'un courant électrique. Ce paramètre est proportionnel à sa minéralisation. Plus une eau est riche en sels minéraux ionisés, plus la conductivité est élevée.

Convoi poussé / remorqué : Ensemble rigide de bateaux dont l'un au moins est motorisé. La plupart des convois sont poussés.

Darse : Bassin portuaire pourvu de quais, généralement perpendiculaires à la voie principale.

dB (Décibels) : Unité servant en acoustique à mesurer une intensité sonore. L'intensité des sons est exprimée en décibels pondéré (A) dans une échelle allant de 0 dB(A), seuil de l'audition humaine, à environ 120 dB(A), limite supérieure des bruits usuels de notre environnement.

Débit : Volume d'eau passant dans une rivière, par unité de temps. Caractérise la situation hydraulique d'une rivière.

Déblai : Mouvement de terre consistant à enlever des matériaux pour abaisser le niveau du terrain.

Déclaration d'utilité publique (DUP) : Acte administratif représentant la phase préliminaire d'une opération projetée par une personne publique. Permet d'acquiescer, au besoin par voie d'expropriation, les terrains d'emprise nécessaires au projet.

Délaissé : Canal ou rivière où la navigation ne se fait plus, mais qui peut encore conserver une fonction hydraulique et qui reste accessible aux pêcheurs.

Développement durable : Mode de développement prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, pour répondre aux besoins présents, tout en veillant à ne pas gaspiller les ressources des générations futures ou compromettre leur capacité à satisfaire leurs propres besoins.

Déversoir : Ouvrage par lequel s'écoule le trop-plein d'un canal ou d'un réservoir.

Écluse : Ouvrage qui permet aux bateaux de franchir la différence de niveau existant entre un bief amont et un bief aval.

Éclusée : Opération de vidange ou de remplissage du sas de l'écluse pour transférer les bateaux d'un bief à l'autre.

Escalier d'eau : Succession des différents biefs d'un canal, reliés par des écluses.

Étiage : Niveau des basses eaux.

Etudes d'avant-projet : Destinées à préciser les caractéristiques du canal, d'étudier les mesures de protection de l'environnement et de déterminer des actions d'accompagnement souhaitables.

Étude d'impact : Précisent les incidences prévisibles du projet sur l'environnement, les correctives à mettre en œuvre pour réduire et si possible supprimer ces incidences, et les mesures compensatoires pour annuler les impacts résiduels.

Étude préliminaire : Ont pour objet d'examiner toutes les solutions de fuseaux de tracés, c'est-à-dire les zones géographiques à l'intérieur desquelles tout tracé de canal possède des caractéristiques techniques et environnementales voisines.

Évapotranspiration : Phénomène naturel résultant de l'évaporation par le sol et de la transpiration par les végétaux.

Gabarit Vb : Gabarit qui entre dans une classification européenne des voies navigables européennes permettant l'accès de bateaux d'emport supérieur à 3000 tonnes.

Indice Biologique Diatomées (IBD) : Permet d'évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau à partir de l'analyse des diatomées.

Impact environnemental : Effets de l'ouvrage, de sa construction et de son utilisation, sur l'environnement paysager que ce soit la faune, la flore, la pollution visuelle, sonore, etc.

Libre (aquifère) : Aquifère surmonté de terrains perméables et disposant d'une surface piézométrique libre et d'une zone non saturée.

Maître d'ouvrage : Celui pour le compte duquel les travaux sont réalisés.

Masse d'eau : portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la DCE. Une masse de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères.

Mesure NGF : Côte altimétrique ayant pour référence le nivellement géographique français.

Mouillage : Profondeur d'eau disponible, détermine le tirant d'eau maximal autorisé.

Multimodalité : Chaîne combinant plusieurs modes de transport (routier, ferroviaire, fluvial, maritime).

Nappe : Masse d'eau souterraine remplissant les vides d'un terrain poreux et perméable et surmontant une couche perméable.

Natura 2000 : Réseau constitué de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres de l'Union européenne. A pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne.

Plan d'Occupation des sols (POS) : voir PLU.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Issu de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains, Remplace le POS (Plan d'Occupation des Sols). Contrairement à ce dernier qui se contentait de réglementer l'occupation des sols, le PLU engage une réflexion collective sur l'aménagement communal à l'horizon des quinze prochaines années.

Plate-forme multimodale : Zone équipée pour permettre la combinaison de plusieurs modes de transport de marchandises (route, fer, voie d'eau, et éventuellement mer).

PK, point kilométrique : Bornes kilométriques permettant de repérer les points singuliers et les ouvrages.

Pont-canal : ouvrage d'art permettant à un canal de franchir une rivière, un canal, une voie ferrée, ou encore une route.

Piézomètre : Dispositif de mesure de la hauteur de la nappe. Les piézomètres sont le plus souvent équipés d'appareillage de mesure et d'enregistrement en continu d'un niveau d'eau mesuré dans un puits ou un forage.

Pont-canal : Ouvrage d'art permettant à un canal de franchir une rivière, un canal, une voie ferrée, ou encore une route.

Porosité : Rapport du volume des interstices, dans un échantillon de matériau tel qu'un sol, au volume total de l'échantillon, vides compris.

QMNA₅ : Débit d'étiage calculé à partir du minimum des débits moyens mensuels au cours d'une année civile.

Rectangle de navigation : Zone au travers de laquelle doit passer le bateau. Sa base est formée par le chenal de navigation, qui garantit une hauteur d'eau suffisante sous la coque. De même, sous un pont ou dans un souterrain, sa hauteur est donnée par la « hauteur libre », celle qui garantit une garde suffisante pour le passage du bateau.

Réseau hydrographique : Ensemble des cours d'eau (ruisseaux, rivières...) se déversant dans un même exutoire (rivière principale ou fleuve).

Remblai : Mouvement de terre consistant à rajouter des matériaux pour relever le niveau du terrain.

Report modal : Transfert d'une partie des marchandises d'un mode de transport sur un autre mode de transport.

Retenue (zone de retenue) : Masse d'eau retenue en amont par un barrage.

SANDRE : Secrétariat d'Administration National des Données Relatives à l'Eau, chargé d'établir le langage commun aux producteurs et aux utilisateurs de données.

SAU : Surface agricole utilisée par les exploitations qui ont leur siège sur la zone géographique concernée.

Schéma d'alimentation en eau : Précise le fonctionnement hydraulique du canal en faisant apparaître le dispositif qui permet de compenser les pertes d'eau et les consommations aux ouvrages, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour réalimenter en eau le canal et en particulier le (les) bief (s) de partage.

Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) : Permettent aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

SEQ-EAU : Principe de ce système d'évaluation reposant sur la notion d'altérations. Une altération est constituée d'un ou de plusieurs paramètres ayant un effet identique sur le milieu. Pour évaluer la qualité annuelle ou interannuelle, un nombre minimum de prélèvement et leur répartition optimale dans l'année sont nécessaires pour qualifier l'altération.

Les classes de qualité sont construites à partir de l'aptitude de l'eau à satisfaire la biologie et les usages liés à la santé (production d'eau potable et pratique de loisirs et sports aquatiques).

SEEE : système d'évaluation de la qualité permettant de définir le bon état écologique des eaux, état du milieu pour la vie aquatique et non pour les usages que l'Homme peut en faire. L'état écologique est l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface. Il s'appuie sur des critères appelés « éléments de qualité » qui peuvent être biologiques, hydromorphologiques ou physico-chimiques.

Siphon : Ouvrage hydraulique permettant le passage en point bas d'un écoulement libre sous un canal. L'écoulement dans un siphon est en charge (sous pression) à la différence d'un aqueduc.

Surlargeur : Augmentation locale de la largeur du canal destinée à permettre le croisement des bateaux lorsque le tracé présente des courbures importantes.

Tirant d'air : Distance verticale entre le niveau du plan d'eau et la partie fixe la plus haute du bateau au-dessus de l'eau.

Tirant d'eau : Hauteur de la partie immergée du bateau. Le tirant d'eau varie donc avec la charge.

Unité hydrographique : Sous-bassin ou groupement de sous-bassins dont le contour peut être déterminé par le SAGE. C'est l'unité de référence pour la délimitation des périmètres de SAGE s'appuyant sur des critères de cohérences hydrographique (bassin versant), écosystémique, hydrogéologique et socio-économique.

Zones humides : Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

4. Acronymes - Abréviations - Sigles

APPB	Arrêté préfectoral de Protection de Biotope	EVP	Equivalent vingt pieds
AAPPMA	Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques	FSD	Formulaire Standard de Données
AASQA	Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air	IBD	Indice Biologique Diatomées
ABF	Architecte des Bâtiments de France	IBGA	Indice Biologique Global Adapté aux grandes rivières
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	IBGN	Indice Biologique Global Normalisé
ADES	Accès aux Données des Eaux Souterraines	IBMR	Indice Biologique Macrophytique en Rivière
AE	Autorité Environnementale	ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
AEP	Alimentation en Eau Potable	IGN	Institut Géographique National
APB	Arrêté de Protection de Biotope	Îlot agricole	Ensemble de parcelles culturales exploitées par un même agriculteur
APS	Avant-Projet Sommaire	INAO	Institut National des Appellations d'Origine
APSm	APS modificatif	INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
ARS	Agence Régionale de la Santé	INRAP	Institut National de Recherche en Archéologie Préventive
AZI	Atlas des Zones Inondables	IPR	Indice Poisson en Rivière
CCAF	Commissions Communales d'Aménagement Foncier	LAeq	Niveau de pression acoustique équivalent
CIAF	Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier	MAGEO	Mise au Gabarit Européen de l'Oise
CdN	Canal du Nord	MISE	Mission Inter Service de l'Eau
CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable	MNT	Modèle Numérique de Terrain
CLE	Commission Locale de l'Eau	NNN	Niveau Normal de Navigation
CO2	Dioxyde de carbone	NOX	Oxyde d'azote
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière	ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
CSNE	Canal Seine-Nord Europe	PAC	Politique Agricole Commune
dB	Niveaux sonores exprimés en décibels (dB)	PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Urbain
DCE	Directive Cadre sur l'Eau (Directive européenne)	PAGD	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
DO	Espèce inscrite à la Directive Oiseaux	PCET	Plan Climat Energie Territorial
DOG	Document d'Orientation Générales	PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs	PDPG	Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles
DUP	Déclaration d'Utilité Publique	PDU	Plan de Déplacement Urbain
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles	PGRI	Plan de Gestion des Risques Inondations
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	PK	Point Kilométrique
EBC	Espace Boisé Classé	PLU	Plan Local d'Urbanisme
EH	Equivalent Habitant	PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
ENS	Espace Naturel Sensible	PNR	Parc Naturel Régional
EPDUP	Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique	POS	Plan d'Occupation des Sols
EPRI	Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation		

PPE	Périmètre de Protection Eloigné
PPR	Périmètre de Protection Rapproché
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
PPRM	Plan de Prévention des Risques Miniers
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PSG	Plan Simple de Gestion
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RNU	Règlement National d'Urbanisme
RTE-T	Réseau Trans-Européen des Transports
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utilisée
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDC	Schéma Départemental des Carrières
SDEVN	Schéma Directeur d'Exploitation des Voies Navigables
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDVP	Schéma Départemental à Vocation Piscicole
SRA	Service Régional de l'Archéologie
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STEP	Stations d'épuration des eaux usées
TRI	Territoire à Risque important d'Inondation
TVB	Trame Verte et Bleue
VNF	Voies Navigables de France
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZDE	Zone de Développement de l'Eolien
ZDH	Zone à Dominante Humide
ZERC	Zone d'Exploitation et de Réaménagement Coordonné des carrières
ZI	Zone Inondable
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

Ce document a été élaboré par :



Assistant à Maîtrise d'ouvrage



Maître d'œuvre



Préparation et coordination du Dossier
d'Autorisation Environnementale



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

SOCIÉTÉ
DU **CANAL**
SEINE-NORD
EUROPE

Plus d'informations sur le projet :
www.canal-seine-nord-europe.fr

Partenaires financiers :



Cofinancé par l'Union européenne

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

